

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Vincent Ronach.

Collège « étudiants » : Léo Simonet

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Chambefort, Karine Bellance.

Parmi les **membres invités** étaient présents : Antoine Servel, Lucie Gournay, Elisabeth Vialle, Sophie Blanchard, Jean Estebanez, Baptiste Lavat.

Le conseil commence par un tour de table pour accueillir les nouvelles directions de départements.

1. Approbation des PV du conseil du 10 octobre 2019

Après lecture des procurations, le procès-verbal du 10 octobre est mis au vote.

Le procès-verbal du 10 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Actualités

« Bienvenue en France »

Un groupe de travail s'est réuni le 24 octobre. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le principe d'exonération partielle des étudiants étrangers non communautaires : le montant des droits d'inscription est identique à celui des autres étudiants. Ce dispositif a été voté pour un an seulement en attendant de vérifier que l'ensemble des exonérations des étudiants ne dépasse pas les 10% - plafond autorisé. Le groupe de travail a acté le fait qu'il était impossible d'apprécier individuellement toutes les candidatures. Une lettre de la DGESIP a été mise sur la plateforme du conseil. Dans l'attente de la décision du Conseil d'État sur la légalité de ce dispositif, la proposition transmise au CA sera la suivante : une exonération partielle automatique des étudiants de L3, LP, Master (M1 et M2) et tous les étudiants ayant débuté leur cycle en 2019-2020 poursuivant dans la même formation ou redoublant pour la 1^{ère} fois.

L'exonération totale est possible pour tous les étudiants, déjà partiellement exonérés ou non, sur critères sociaux. Les étudiants devront en faire la demande auprès de l'assistante sociale.

Master MEEF

Une réunion d'information sur l'organisation de l'écriture des nouvelles maquettes aura lieu le 20 novembre. Les co-responsables des formations MEEF sont invités à s'y rendre et à faire un compte-rendu soit par écrit, soit par oral. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine commission pédagogie.

Equipe administrative

Marion Lecoq, gestionnaire des examens, a été remplacée par Axelle Palvair. Amira Kaddour rejoindra le secrétariat de licence 1 et de Lansad à partir du 6 janvier. En ce qui concerne le poste du technicien informatique, l'autorité hiérarchique revient à l'UFR LLSH. Des dysfonctionnements de la DRH sont évoqués notamment dans le traitement des renouvellements ou de l'établissement des contrats, des payes interrompues ou versées tardivement.

Anne-Lise Humain-Lamoure confirme que le prochain conseil de gestion aura lieu le jeudi 23 janvier. Le vote des comités de sélection sera à l'ordre du jour du conseil restreint.

3. Information sur le rapport final HCERES formation

Les documents sont disponibles sur la plateforme du Conseil. Les formations de l'UFR LLSH ont toutes reçu un avis favorable, mais avec un point d'étape pour la LP Cac en raison du taux de poursuite en Master, point difficile à maîtriser car les étudiants concernés ne sont pas inscrits à l'UPEC. L'absence de conseil de perfectionnement apparaît pour de nombreuses formations. Certaines se sont engagées à les mettre en place dans l'année, d'autres n'ont pas répondu aux remarques des experts, ce qui a été noté dans le rapport définitif. Un bilan annuel sur ce point sera demandé et présenté à la CFVU pour le dernier semestre 2020.

Yolaine Parisot pose une question sur les stages en recherche.

Il est répondu que les masters concernés par ces stages ont également à se soucier de débouchés professionnels pour rester attractifs. Les stages sont rémunérés à l'UFR de Sciences grâce au budget recherche de l'Université, mais pas en LLSH, c'est un souci. La présence à un colloque n'a pas été prise en compte comme une expérience professionnelle.

4. Vote du budget initial 2020- vote d'un emploi sur crédits ORE

Les documents concernant les dotations sont disponibles sur la plateforme. Myriam Baron explique le nouveau modèle de répartition et les résultats obtenus. L'augmentation des effectifs de l'année n'a pas été prise en compte dans le nouveau modèle, certains chiffres correspondent à ceux de 2019.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente la proposition de la Présidence de pouvoir financer un emploi sur les budgets alloués dans le cadre de la loi ORE et donc la proposition d'un poste de responsable des secrétariats, de niveau ASI. Elle explique que les secrétariats pédagogiques sont sous l'autorité hiérarchique du responsable administratif. Le responsable des secrétariats pédagogiques organiserait le travail des secrétariats, constituerait un renfort pour la rentrée notamment en L1/Lansad, pour la gestion des dossiers E-candidat et serait aussi un relai pour l'équipe de direction. Ce poste aurait un volet « outils numériques » pour la gestion de E-candidat, MoveOn, Parcoursup. Le financement de cet emploi est contenu dans la partie « pilotage » pour un montant d'environ 50 000 € sur 107 000€. La création de cet emploi est demandée depuis longtemps. Une enveloppe permettant le recrutement d'une contractuelle en LEA avait été obtenu lors de la dernière campagne d'emploi dans le cadre de la loi ORE.

En investissement, une enveloppe a été demandée pour le renouvellement d'une salle informatique : reconfiguration de la salle et changement d'ordinateurs (plus de 50 000€). Pour les photocopies et les crédits pédagogiques (45 000€), les montants restent pratiquement identiques au BR2 2019. Des chantiers seront ouverts sur l'évolution et l'actualisation des dotations des formations en FA, mais aussi sur la taxe d'apprentissage, les conventions de projets tutorés. Une réflexion sera menée aussi pour discuter des règles de répartition de la dotation par département en fonction du nombre de titulaires. Un montant de 870 000€ est affecté pour les heures complémentaires et vacations afin de s'approcher du montant réel des dépenses « personnel ». Les dotations de la loi ORE, les ressources propres ont permis d'augmenter le budget de l'UFR. Il s'élève à 1 630 000€ pour l'année 2020 au lieu de 1 362 000€. La prévision des recettes reste prudente en raison des conséquences de la loi avenir.

Antoine Servel demande si une ligne spécifique pour le master en FA existe pour le département LEA Créteil. Il est répondu que la dotation pour la FA est comprise dans le budget du département. Le détail sera envoyé à la direction du département LEA.

Les montants concernant les dotations recherches pour les laboratoires sont en attente : la CR n'a pas encore voté les dotations d'investissement pour les laboratoires de recherche. Les recettes doivent être anticipées et signalées à Jean-Louis Bayle. Les procédures concernant le paiement de vacations prennent du temps et nécessitent d'être vigilant quant à la date de remise des attestations de service fait en octobre dernier délai pour un paiement avant le mois de décembre. Le budget des laboratoires non consommé retourne dans le pot commun de l'établissement. Les directions de laboratoire sont invitées à discuter avec la direction de l'UFR sur l'exécution de leur budget s'ils le souhaitent.

La création d'un emploi contractuel administratif sur dotation loi ORE de niveau ASI est mise au vote

La création d'un emploi contractuel administratif sur dotation loi ORE de niveau ASI est votée à l'unanimité

Le budget initial 2020 est mis au vote.

Le budget initial 2020 est voté à l'unanimité

5. Vote de principe sur de nouvelles formations

Présentation du projet de DEUST

Jean-Marc Leblanc présente le projet de DEUST, déjà évoqué lors d'un précédent conseil, sous la forme d'un diaporama pour la présentation à la CFVU, si le conseil en est d'accord. Le diaporama est disponible sur la plateforme du conseil. Il précise qu'il s'agit d'un document de travail. Il rappelle le contexte et le public visé. C'est une formation qui s'adresse à des étudiants qui n'ont pas nécessairement suivi un cursus qui leur permet d'envisager des études universitaires longues avec succès en LLSH. Cela concerne des étudiants ayant obtenu un bac technologique (hors secteur tertiaire), un bac professionnel, c'est aussi une réponse en termes de réorientation. Cette formation s'adresse également à des personnes déjà en situation professionnelle ou en reconversion professionnelle dans le secteur administratif, technique, de la rédaction. Il s'agit d'une formation Bac +2 ayant pour objectif une insertion professionnelle à court terme. La deuxième année serait proposée en alternance. Cette formation s'organiserait en 3 blocs : bureautique, multimédia, renforcement en expression française et en langues et permettrait de développer des aptitudes s'appliquant entre autres au traitement d'image, à la mise en forme de documents grâce à l'acquisition de notions de PAO, avec une bonne pratique rédactionnelle à l'oral et à l'écrit. Des ateliers d'insertion professionnelle et un stage prépareraient à l'entrée en 2ème année. La formation pourrait s'organiser par modules de certification

----- Verbatim intégral des échanges à la demande de Y. Parisot à l'issue du vote (cf. ci-dessous) -----

Lucie Gournay : *Quel est le département qui porterait cette formation ?*

Anne-Lise Humain-Lamoure : *pour l'instant aucun.*

Jean-Marc Leblanc : *quelques exemples d'enseignements et de notions que les étudiants seront amenés à mobiliser et qu'ils seront capables de mettre en forme : il y a à la fois les outils multimédias dans ce diaporama déclinés en semestre qui sont en fait en termes de volume horaire important au 1^{er} semestre un peu moins au second et puis beaucoup moins au 3^e et 4^e puisque la formation serait proposée en alternance. Donc ces 3 modules vous les avez ici : outils numériques et multimédias, on a présenté de cette façon-là pour montrer la progression de ces enseignements, donc c'est à la fois savoir mettre en forme un document, c'est aussi véhiculer du sens et donc pas savoir seulement le traiter techniquement mais savoir traiter les images, il y a aussi l'utilisation d'une charte graphique, savoir structurer l'information dans une page web. Il y a à la fois le print comme disent les pros et le web, les documents imprimés et les documents numériques. Donc ça va de la mise en œuvre, en forme de traitement d'image de mise en ligne sur des sites internet, concevoir un scénario et créer une animation et puis ça peut aller jusqu'à la captation, le montage simple de vidéos puisque on voudrait former ces étudiants à différents domaines du numérique. Ensuite, il y a le module outils bureautique, là aussi il y*

a une gradation évidemment ça commence par la mise en forme de documents Word, power point etc. si l'on parle de la suite Office, on peut aussi la décliner en suite libre, réaliser des modèles de documents, tous les éléments qui sont utiles lorsqu'il s'agit de faire du secrétariat, ça va jusqu'au publipostage des choses qui sont très utiles dans notre travail à nous au quotidien lorsqu'on fait des contrats pédagogiques. Ensuite, il y a la partie rédactionnelle très orientée sur des applications professionnelles, prendre des notes, savoir organiser une note de synthèse, rechercher des documents, les archiver, rédiger sur différents supports, c'est-à-dire s'adapter aux différents contextes de communication, s'exprimer clairement à l'oral. Je pourrais éventuellement prendre quelques cours de soutien car je ne me sors pas de ma dernière phrase. Et puis, voilà, tous les éléments qui peuvent renforcer le niveau des étudiants en tout cas, leur donner une pratique rédactionnelle qu'on allie à de la bureautique et à du multimédia. A cela, on rajoute quelques éléments d'organisation mais aussi de gestion, passer des commandes, faire des devis, être en lien avec des prestataires, des fournisseurs etc. et puis des notions comme connaître les droits et devoirs sur internet, cela complète un certain nombre de notions que j'ai évoquées tout à l'heure. Ensuite vous avez l'atelier d'insertion professionnelle qui prépare au stage et à la recherche d'entreprise pour la deuxième année puis un module de gestion de projet qui n'est pas de la conduite de projet mais vraiment s'insérer dans une équipe dans le cadre d'un travail collaboratif. Voilà à peu près les différents éléments un peu rapidement évoqués de cette formation sur 4 semestres avec une deuxième année en alternance

Lucie Gournay : J'ai plusieurs questions pas très précises du coup. Ça ne vient pas d'un département cette formation, donc c'est quoi, c'est une commande ? Ce que je ne comprends pas, on nous a dit de changer nos maquettes à moyens constants, on n'a pas de sous pour faire des trucs et là, on a truc qui vient, je ne sais pas, sans doute de vous, de l'équipe décanale et c'est très bien.

Anne-Lise Humain-Lamouré : Il est totalement autofinancé

Lucie Gournay : Je suis sûre qu'il est très intéressant pour les étudiants concernés parce que ça reste très technique. Ça fait un peu... le contenu, la réflexion critique n'apparaît pas à ce moment présent, mais voilà, je me demandais finalement, est ce que ce n'est pas une première qu'on ait une formation qui ne soit pas proposée par un département ?

Anne-Lise Humain-Lamouré : Alors, sur les 2 points : la première c'est que c'est vraiment conçu... par le passé, on a essayé de faire des semestres de consolidation, de renforcement ça ne donne rien je veux dire que ce n'est pas avec quelques séances quelques heures que tu rattrapes du niveau. Il faut vraiment proposer des choses qui soient des formations adaptées ni plus ni moins

Lucie Gournay : Mais pour qui ?

Anne-Lise Humain-Lamouré : Pour des étudiants c'est exactement ce qu'a dit Jean-Marc c'est-à-dire des étudiants qui arrivent chez nous de fait et qui ne sont pas capables de suivre chez nous et leur proposer quelque chose.

Lucie Gournay : Mais il faut qu'ils veuillent s'inscrire là-dedans.

Anne-Lise Humain-Lamouré : Il faut qu'ils veuillent mais justement leur proposer quelque chose de sélectif avec un nombre de places réduit, paradoxalement, ça attire de fait. Alors, ce n'est pas porté par les départements mais comme n'était pas porté le semestre de consolidation, comme n'était pas porté par un département en particulier ce type de comment dire ce type de para-formation.

Graciela Villanueva, Yolaine Parisot, Lucie Gournay : Mais, là, c'est un diplôme.

Anne-Lise Humain-Lamouré : Alors, attendez, laissez-moi finir, on en a déjà discuté quand même. Le DEUST c'est une forme ...

Yolaine Parisot : Il se pose la question de la mention.

Anne-Lise Humain-Lamouré : On en a déjà discuté quand même.

Yolaine Parisot : Ah non.

Anne-Lise Humain-Lamouré : ça a déjà été présenté.

Lucie Gournay : On n'était pas d'accord.

Yolaine Parisot : Tu l'as présenté au 1^{er} Conseil mais on n'a pas vraiment eu l'occasion d'en discuter.

Anne-Lise Humain-Lamouré : Mais on continue c'est bien pour ça qu'on le remet.

Yolaine Parisot : Avant de rentrer dans la maquette, on a un certain nombre de questions.

Anne-Lise Humain-Lamouré : C'est une forme de DU, c'est un diplôme qui était autrefois reconnu dans les nomenclatures, qui aujourd'hui, il n'y a pas de nomenclature de mention, ce n'est pas un diplôme national. J'ai oublié l'acronyme Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.

Yolaine Parisot : C'est DEUST ou un DU ?

Lucie Gournay : DEUST

Jean-Marc Leblanc : Si, on vous en reparle aujourd'hui c'est parce que le conseil nous avait autorisé à poursuivre, on n'en est que là

Anne-Lise Humain-Lamouré : La deuxième chose, ça c'est par rapport au portage de cette formation, la deuxième chose, le financement, ce que tu as dit Lucie est tout à fait juste, on a demandé à tous les départements du coût constant. Cette formation est non seulement conçue comme totalement autofinancée mais dégagant aussi des ressources propres puisque la 2^e année doit-être intégralement en FA.

Lucie Gournay : Autofinancé donc, et ça on sait comment.

Anne-Lise Humain-Lamouré : On a fait des projections, si, elle ne l'était pas, elle fermerait.

Lucie Gournay : La deuxième année en alternance suffit à financer les 2 années, c'est ça ?

Anne-Lise Humain-Lamouré : Selon les coûts contrats proposés dans la loi avenir professionnelle proposée par France compétences, les recettes devraient être pour 20 apprentis d'environ 130 000€ et le coût total inférieur à 30 000€. Le coût total est aussi inférieur, c'était mon deuxième point, si on m'avait laissé finir. Pourquoi on essaie de monter très vite cette chose et qu'on vous la propose, c'est aussi parce que c'est dans la suite du plan IUT et du plan santé. Est proposé le plan tremplin où il y a des postes pérennes et des dotations supplémentaires. Donc, il serait autofinancé totalement mais il y aurait une amorce pour le poste pérenne à long terme sur ce type de formation. SESS-STAPS et l'IUT Sénart viennent d'ouvrir ils viennent d'avoir un poste, ce n'est pas du flan, ce n'est pas du rêve.

Lucie Gournay : Et eux, c'est pareil, ce n'est pas associé à un département et c'est comme ça au niveau de la Fac ?

Anne-Lise Humain-Lamouré : Pardon ? Je n'ai pas compris.

Lucie Gournay : Moi, ce qui me choque le plus, c'est que ce n'est pas un outil ancré dans un département pédagogique, voilà, ou de 2, admettons qu'il y ait des choses hybrides qui marchent bien.

Anne-Lise Humain-Lamouré : Ensuite, c'est une proposition si des gens veulent s'y investir « Welcome », c'est une proposition.

Lucie Gournay : Mais ce n'est pas seulement l'aspect financier, le fond, pour moi quelque part, je vous dis mon ressenti, c'est un peu sorti du chapeau, si ça se trouve, c'est très bien mais comme ça manque de maturité, de réflexion d'une équipe. Quand, on fait une formation, on a tout un historique.

Anne-Lise Humain-Lamouré : Totalement, Lucie mais si tu veux les postes c'est maintenant, c'est tout de suite. Sur les licences santé, j'essaie de réunir pédagogiquement des collègues maintenant depuis 3 semaines, on se bat avec les dates, tout le monde ne répond pas. A un moment donné, si on ne va pas vite, on n'aura rien. Dans ce cas-là, ça n'ouvrira pas, ça te rassurera sans doute mais on va perdre des ressources propres. On va perdre, je pense, une opportunité de formation intéressante pour des étudiants qui échouent chez nous.

Lucie Gournay : On ne peut pas faire vite, en fait, moi, je renonce à faire vite, je pense que c'est fini on ne peut plus faire vite.

Yolaine Parisot : Si, je peux me permettre, par ailleurs, sur les licences santé, on comprend bien le calendrier dont l'urgence nous est imposée. Si, je reprends mes notes du conseil du 12 septembre, pour moi, c'est la 1^{ère} fois où il a été question de ce projet dans une rubrique où on a passé en revue les différents projets, il n'y a pas eu de vote du conseil sur les projets.

Anne-Lise Humain-Lamouré : C'est exactement le même calendrier. La proposition nous a été faite de réfléchir sur ce DEUST fin juillet, on vous en parle effectivement début septembre et on ne vous a pas demandé de vote pourquoi car on n'avait franchement pas grand-chose à vous dire. On vous a juste demandé si on pouvait pousser le bouchon plus loin. Aujourd'hui, on a poussé un tout petit peu plus loin le bouchon et on a refusé de le présenter en CFVU tant que vous n'aviez pas donné un avis. Je ne vois pas ce que l'on peut faire de mieux pour vous tenir au courant et respecter vos positions.

Yolaine Parisot : Mais c'est un peu le contraste entre tous les mois que l'on a passé à faire la navette entre les départements et l'UFR pour la NOF et puis ces nouveaux projets qui apparaissent à la rentrée. Les licences santé, on comprend bien après je ne mets pas en cause l'intérêt pédagogique de la chose

Anne-Lise Humain-Lamouré : Dans les 2 cas, soit on n'avait pas du tout l'information, moi je ne savais pas ce qu'était un DEUST jusqu'à fin juillet, entre mi-juillet entre le 20 et le 25 juillet qu'on nous a demandé ça au dernier Codir, premièrement. Vous en parler avant c'était un peu délicat. Ce plan est sorti très vite. Encore une fois, ce n'est pas l'établissement mais c'est le ministère. Il y en a qui sont allés encore plus vite que nous je vous signale qu'il y en a un, ce n'est pas sous forme de DEUST mais un DU qui vient d'ouvrir là maintenant. Les postes, c'est maintenant avant début décembre, on est le 14 novembre, si on ne sort pas quelque chose, le poste, on ne l'aura pas. Je vous rappelle

qu'on a essayé d'en demander un et qu'on l'a classé. La deuxième chose, c'est qu'effectivement il faut faire de plus en plus vite. Si vous saviez le nombre de choses auxquelles on répond tout simplement de toute façon, parce que c'est du jour pour le lendemain. Là, on nous a contactés pour une réunion campus connecté, la réunion est du jour au lendemain, on apprend pendant la réunion qu'il faut remplir une fiche de 3 ou 4 pages pour le lendemain, sinon on n'y arrivera pas. Là, ça nous semblait être quelque chose d'intéressant pour nos étudiants, il y a des postes et des moyens à la clé et le moyen de faire des ressources pérennes pour nous, c'est pour ça qu'on est allés très vite si vous n'en voulez pas, vous n'en voulez pas. Mais à un moment donné, les licences santé même chose, les dernières informations que je vais vous donner aujourd'hui je les ai eues vendredi. A un moment donné, on va vite dans le calendrier qu'on nous donne.

Graciela Villanueva : Mais Anne-Lise, ça il faut que ça se décide aujourd'hui ?

Anne-Lise Humain-Lamoure : Au moins un vote de principe, il n'y aura pas de maquette. La maquette n'est pas prête, nous aussi on a besoin de temps, c'est juste un vote de principe, c'est marqué noir sur blanc sur la convocation, c'est juste un vote de principe. Il est hors de question de voter, définitivement, des formations tant que l'on n'a pas tout ce par quoi on a fait passer la totalité des formations. Mais le vote de principe, c'est pour qu'on puisse aller en CFVU, un vote de principe, c'est que ces formations ne peuvent ouvrir y compris les licences santé que si et seulement si les moyens promis pour les ouvrir sont alloués, c'est-à-dire, il n'y a pas de moyens on n'ouvre pas. Et par ailleurs, aucun des deux ne rentre dans le cadre de l'accréditation directement le DEUST parce que ce n'est pas un diplôme national et les licences santé parce que ce sont des parcours à l'intérieur de nos mentions et ça ne modifie en rien nos mentions et ça peut se fermer du jour au lendemain. Comme ça peut s'ouvrir du jour au lendemain si on est d'accord. Les ouvrir c'est très compliqué, il faut avoir une idée de ce que l'on va faire dedans, fermer ça oui, ça peut être du jour au lendemain. On essaie de vous donner l'information quand on l'a aussi vite que possible, de réunir les collègues quand on peut et quand il est indispensable quand on est incapable de présenter des choses pédagogiquement. Vous voyez que bureautique et multimédia c'est très, très proches des TICE qui sont mutualisées à l'échelle de l'UFR et ça apparemment, ça ne vous pose pas de problèmes que l'on s'occupe de tout ça.

Graciela Villanueva : Une question pratique, si éventuellement, si cette formation serait là elle dépendrait de qui ? Elle serait croisée dans plusieurs départements, un seul département ?

Lucie Gournay : Que composante seule

Anne-Lise Humain-Lamoure : Elle peut être rattachée composante mais ce n'est pas forcément ce qui est souhaitable, il faudrait mieux qu'elle soit rattachée à un ou plusieurs départements mais bien sûr mais ça aussi ça se discute. A la limite, l'organisation, une fois qu'on a obtenu la formation et les moyens, on s'organisera toujours. Le problème c'est que si on commence par discuter 107 ans de l'organisation et qu'on loupe les dates, c'est fini. C'est pour ça qu'on a avancé très vite. De même que le poste, souvenez-vous, que je vous ai dit on l'obtient d'abord et après on discutera du profil recherche. On a tenu parole il a été remonté, comme affichage, tous les laboratoires rattachés à l'UFR pour l'instant. On en discutera après. C'est ce qu'on avait dit on a tenu parole. On ne cherche pas à contourner les départements ni les laboratoires. Ce n'est absolument pas le but de cette formation si c'est le sens de vos questions. Ce n'est absolument pas le cas. Là, il y a une opportunité, soit on bouge vite et on peut faire les choses soit on ne bouge pas vite on n'en discute pas et on gagne du temps.

Graciela Villanueva : Mais non, Anne-Lise, ce ne sont que des questions. On ne comprend pas et l'idée c'est de demander de rattacher à cette formation un poste de quoi en particulier, quel poste ?

Anne-Lise Humain-Lamoure : Un poste d'enseignant-chercheur, par défaut, moi je demande toujours enseignant-chercheur parce que l'on peut facilement transformer un poste d'enseignant chercheur en PRAG, l'inverse n'est pas vrai

Lucie Gournay : Un enseignant-chercheur de quelle spécialité ?

Anne-Lise Humain-Lamoure : Le problème, c'est que c'est un support. On obtient financièrement du Ministère quand on l'obtient un support et une enveloppe financière. Ensuite, ce support on en fait un PR, un MCF, un second degré, c'est une négociation avec l'établissement parce que l'enveloppe donnée par le Ministère ne permet pas de tout à fait couvrir chacun des 3 statuts. Evidemment, si vous choisissez un PR, un MCF ce n'est pas le même coût pour l'établissement, ça c'est une négociation après. C'est d'ailleurs ce qui est en train d'être négocié dans le plan IUT. Il y a eu 47 supports et enveloppes accordées et les IUT sont en train de discuter avec l'établissement, là-dessus, « je-veux-un-PR », là-dessus « un-cadre-C-comme-ça », ça compense. Pour l'instant, j'en sais rien, ce qui a été demandé c'est par défaut, un enseignant-chercheur, pour l'instant, annoncé d'aucune discipline

parce qu'on veut des TICE et du multimédia, il y en a dans toutes les disciplines absolument toutes, de même qu'il est possible qu'il s'inscrive en recherche dans tous les laboratoires. Donc, pour l'instant, on est resté neutre parce que justement il a fallu faire remonter quelque chose qu'on ne pouvait pas discuter dans le temps. Donc, pour l'instant, on a fait remonter quelque chose qui préserve les intérêts de tout le monde. Bon, par ailleurs, il y a des personnels directement rattachés à l'UFR, que 2, mais ça existe, et justement ça existe pour les formations qui sont un peu à part comme la FC Anglais. Le DAEU, il se trouve que ça a été repris par quelqu'un qui est dans un département. On ne l'a surtout pas sorti de son département mais précédemment, ce n'était pas le cas, c'était quelqu'un hors département et rattaché à l'UFR et également une « second degré » en TICE rattachée également à l'UFR. Ça existe déjà, ce n'est pas nouveau voilà. Cela dit, si un département voulait prendre ça, pas de soucis, mais on l'a monté évidemment, vu le profil de la chose avec la coordinatrice TICE. Ça tombe sous le sens quand même. Par ailleurs, sur les parties rédactionnelles, Jean-Marc n'est pas sans compétence sur le sujet, pédagogiquement et scientifiquement, me semble-t-il.

Lucie Gournay : On ne remet pas ça du tout en question, c'est juste que toutes les formations sont faites par des collectifs c'est l'idée et là, c'est une façon assez nouvelle quand même, là, tu peux en convenir.

Anne-Lise Humain-Lamoure : On ne vous présente pas une maquette toute ficelée. On vous présente un projet à remplir.

Lucie Gournay : Tu nous présentes un projet qui nous semble, indépendamment, de la qualité qu'on n'a pas le temps d'évaluer comme ça, hors sol voilà mais c'est tout il faut entendre ce que l'on dit. On n'est pas de mauvaise foi. On comprend ce qu'il y a à la clé mais on ne voit pas étant donné qu'on ne manque pas de travail, on a beaucoup de travail, on ne manque d'étudiants. Il y a des composantes en dehors de la nôtre qui pourraient très bien faire cette formation donc pourquoi nous, pourquoi maintenant, pourquoi cette précipitation ?

Jean-Marc Leblanc : Pourquoi leur laisser le poste en effet ?

Anne-Lise Humain-Lamoure : Pourquoi maintenant ? Pourquoi cette précipitation ? J'ai déjà répondu, je n'y reviens pas. Si, ça ne vous convient pas, on vote contre et basta, la deuxième chose...

Lucie Gournay : Si on avait manqué d'étudiants ou manqué de travail on aurait compris le fait que vous soyez autant pro-actifs évidemment ça aurait été une bonne idée et là tout d'un coup ça se rajoute et vous allez voir que finalement peut être que les départements moi, là je ne peux parler au nom de mon département on en a pas parlé du tout en plénier avec eux mais peut être que vous aurez du mal à l'ancrer dans les départements et même si on a un poste de maître de conf il ne pourra pas faire tous les cours, c'est ça qu'il faut entendre.

Anne-Lise Humain-Lamoure, Myriam Baron : On est bien d'accord.

Anne-Lise Humain-Lamoure : C'est pour ça qu'il faut des financements et qu'il faut qu'il s'autofinance. Sur le calendrier et la précipitation, j'ai déjà répondu. Je ne vais pas répondre 107 ans, on a d'autres choses aussi à voter et à voir importantes, donc on ne peut pas rester tout le conseil sur cette formation. La deuxième formation suspendue c'est très loin d'être une première, j'ai déjà répondu à cette question, le semestre de consolidation, aucun département n'en voulait que je sache. Le DAEU, personne ne le porte non plus et cette formation est conçue comme ça et elle est conçue aussi pour que des étudiants qui perturbent les cours dans l'ensemble des départements puissent être, éventuellement, accueillis dans une formation où ils ont de réelles chances : gagnant, gagnant. Ensuite, cette formation a pour but de dégager des ressources propres pour tout le monde. Parce que si l'on veut maintenir les maquettes à coût constant, on vous l'avait dit d'ailleurs, c'est déjà un risque. On vient de nous augmenter le budget, on est très contents mais ne te fais d'illusions, si on a dû faire un plan d'économie en 2013 de 300 000€, on l'a pas imposé à tout le monde, il y a eu des choix politiques de faits mais c'est aussi parce qu'objectivement pour l'Université les fonds du plan licence sont partis à un moment donné. D'ailleurs, la loi ORE, on nous l'a garantie pour 3 ans jusqu'à la fin du mandat de Vidal, enfin du gouvernement auquel elle appartient en tout cas. Voilà, c'est tout peut-être que dans 3 ans, ça s'en va. S'il n'y a plus ça, on va garder les charges et on ne va pas avoir les sous, soit on réduira de nouveau nos maquettes, soit on amputera, soit on a trouvé entre temps des solutions qui amènent de l'argent. Là, le but du jeu est de former des étudiants qu'on n'est pas capables de former actuellement parce que nos parcours ne sont pas faits pour eux et en même temps de financer ce que l'on veut faire fondamentalement en tant qu'enseignants-chercheurs dans nos différentes disciplines. Je peux concevoir que le calendrier paraisse précipité, on s'en est justifiés, je peux concevoir que ça puisse paraître bizarre, mais en même temps, ce n'est juste qu'un semestre de

consolidation sur 4 semestres au lieu de 1 et on avait un truc encore au départ mais je ne sais plus comment ça s'appelle ce n'était pas consolidation, remédiation c'était sur toute une année. C'est des dispositifs qui ont déjà existé et qui n'étaient dans aucun département et nous, vraiment on l'envisage comme ça et là au lieu de coûter ça va rapporter. Ecoutez, excusez-moi mais, encore une fois, si ça vous stresse, si ça vous angoisse, on vote contre enfin mais moi je vais voter pour, voilà je vous le dis clairement.

Myriam Baron : Juste pour rajouter quelque chose par rapport à l'absence de collectif je crois que ce n'est pas vrai quand on avait listé les formations qui ne passaient pas justement par l'accréditation et qu'on souhaitait développer, il y avait dans notre ligne de mire aussi un diplôme universitaire sur « analyse et représentation des données en sciences humaines » avec un fort volet qui concernait tout ce qui était multimédia etc. et sur lequel on avait été un certain nombre à discuter. Donc, le collectif, c'est pas vrai qu'il n'existe pas. Le collectif, il a dû se mobiliser rapidement pour faire une proposition qui correspondait à des choses sur lesquelles on aurait un peu plus de moyens pour fonctionner donc le collectif il a dû bouger aussi par rapport à ces nouvelles propositions.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Ensuite, si un département veut le prendre en charge très bien, je suis pour, mais dans ce cas-là il s'engage bien à ne pas le discipliniser parce que ce n'est pas le but de cette formation et accepte de prendre des étudiants venus de tous les autres départements et de partager toutes les ressources propres. Il faut qu'on en rediscute pour l'instant les ressources propres sont mutualisées et servent à tout le monde.

Yolaine Parisot : Je crois que ce n'est pas l'objet de nos remarques.

Anne-Lise Humain-Lamoure : J'entends ça moi.

Yolaine Parisot : Il est difficile après coup

Anne-Lise Humain-Lamoure : le calendrier, le département, si ça a été explicite, vous faites un truc hors département, une nouvelle formation etc.

Yolaine Parisot : Non, non, il est difficile après coup, je pense pour un département d'avoir envie de réclamer de s'occuper de ce DEUST a posteriori, c'est compliqué. Simplement ça nous paraît aussi compliqué que cette formation apparaisse comme hors sol et relevant de l'UFR c'est tout. En fait, il y a deux points, un qui relèverait davantage du restreint car il y a la question du poste d'enseignant-chercheur, et ça effectivement, on l'avait évoqué le 12 septembre je pense que là il y a quand même un souci recherche etc. comment on articule tout ça ?

Anne-Lise Humain-Lamoure : Je précise que le poste vous l'avez déjà vu dans la campagne d'emploi, simplement, il n'était pas adossé, à ce moment-là, du tout là-dessus. Ça faisait partie des demandes récurrentes qu'on avait adressées, il y a 2 ans quand le CT nous a demandé une liste en urgence de postes à créer parce que ça fait partie des besoins de l'UFR, ça faisait partie de notre liste de courses, on vous l'a proposé, il a été classé et sur TICE multimédia et vu la gueule du DEUST qui arrive 1 mois après, eh ben oui, on l'a fléché tremplin pour pouvoir l'obtenir dans la campagne d'emplois quand on nous l'a demandé. On a plus de chances de pouvoir l'obtenir comme ça que n'importe comment d'autre, c'est tout mais le poste vous l'avez déjà vu. Dire que, enfin, si je caricature, je caricature mais en gros, ça arrive là, comme ça, vous nous en n'avez jamais parlé, qu'est-ce que c'est que ce truc c'est hors sol, etc. ?... Non, on vous en a parlé autant qu'on a pu

Lucie Gournay : Oui d'accord, par exemple, j'ai parlé, échangé avec Antoine, je peux le dire ? Ça pourrait intéresser un département comme LEA par exemple.

Anne-Lise Humain-Lamoure : « Welcome »

Antoine Servel : Le département du LEA parce qu'on fait des choses comme ça mais pas que LEA

Graciela Villanueva : Les lettres...

Anne-Lise Humain-Lamoure : Encore une fois, c'est peut-être parce que ça s'appelle formation, si on l'avait appelé diplôme de consolidation, diplôme de remédiation, renforcement parce que je suis désolée mais les cours de renforcement, on les a votés ici et personne n'a été choqué par ces cours de renforcement mais on galère pour trouver des intervenants car personne dans les départements ne s'y intéresse.

Lucie Gournay : Dans mon département, il y a des gens qui s'y intéressent

Jean-Marc Leblanc : Pas pour les porter.

Lucie Gournay : Mais, ce n'est pas la même chose de faire un diplôme, c'est une histoire ce n'est pas un truc, tu l'as dit toi-même. Les cours de renforcement on ne sait pas combien de temps ils seraient mis en place, c'est un dispositif exceptionnel. Là, on parle de faire un diplôme, l'idée est séduisante pour plusieurs... la seule chose c'est qu'il faut que ce soit pris en main et que ça évolue et tout ça.

Anne-Lise Humain-Lamoure : ça ne peut pas évoluer avant d'exister.

Lucie Gournay : ça ne peut pas exister en dehors d'une équipe pédagogique. Mais ce n'est pas comme ça qu'on fait d'habitude

Jean-Marc Leblanc : Il faut bien que ça parte de quelque chose

Lucie Gournay : ça part de gens de département qui viennent vous voir et qui discutent avec vous. Je veux bien que ce soit exceptionnel

Anne-Lise Humain-Lamoure : Attends, attends, tu es en train de dire un truc qui me choque c'est-à-dire une formation ne peut être à l'initiative... l'initiative d'une formation ne peut être qu'en département. Là, je ne suis pas d'accord.

Lucie Gournay : Parce que c'est là qu'il y a une équipe pédagogique

Myriam Baron : On a déjà répondu sur l'équipe pédagogique qui était largement transdisciplinaire sur ces questions là

Lucie Gournay : Mais tu vois quand on fait le MRT, ça a été, je vais vous dire exactement comment ça s'est passé. L'équipe décanale qu'on ne regrette pas avait eu cette idée d'un master rédaction traduction. En fait, ils n'étaient pas sûrs, ils voulaient faire un truc de traduction. Ils ont demandé à Isabelle Laborde-Milaa et à moi-même, sans nous le dire, de réfléchir. On est arrivées avec un projet en fait alors qu'on travaillait en parallèle qui se ressemblait, on s'est rencontrées, on l'a fait ensemble et on leur a proposé. Donc il y a eu un aller-retour et la maquette finale a été discutée dans nos départements.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Tu remarqueras qu'il n'y a pas de maquette aujourd'hui.

Lucie Gournay : Oui je sais.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Avant d'évoluer, il faut que ça existe.

Lucie Gournay : Le profilage. Je ne dirai plus rien parce que si vous y tenez à ce point-là j'imagine que c'est super..... En fait, il faut quand même entendre quand on dit ça marche pas.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Non, je trouve que ça relève du faux procès, c'est pour ça que je m'énerve. A un moment donné, on vous propose quelque chose, on vous le propose et vous nous répondez ça ne vient pas de nous, on n'en veut pas

Lucie Gournay : tu ne peux juste répondre en disant que c'est nous qui sommes de mauvaise foi et tu nous cries dessus, ce n'est pas possible en réalité il y a eu un changement de pratiques et c'est normal qu'on vous le signale et c'est normal qu'on s'étonne.

Yolaine Parisot : ça ne veut pas dire qu'on n'en veut pas.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Il faudrait savoir.

Yolaine Parisot : Ce n'est pas ça qu'on dit.

Lucie Gournay : Depuis le début, tu ne nous entends pas.

Anne-Lise Humain-Lamoure : J'arriverais avec une maquette toute faite, toute ficelée, des MCC en disant ben voilà c'est ça et puis c'est ma petite formation à moi et je l'adore.

Lucie Gournay : ça serait anormal.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Tu me reprocherais ça, je comprendrais mais ce n'est pas du tout la proposition qui est faite, nom de Dieu. Ce n'est pas du tout la proposition qui est faite. Entendez ça aussi.

Myriam Baron : On n'est pas sur un diplôme qui doit passer toutes les étapes de l'accréditation classique. On est sur un diplôme qui reprend une partie de la réflexion qu'on avait commencé à mener dans le cadre d'un DU sur « analyse et visualisation des données en sciences humaines et sociales ». On ne part pas de rien. La remarque sur absence d'équipes pédagogiques, désolée, ce n'est pas vrai parce qu'on était un certain nombre déjà à discuter sur ces questions-là.

Lucie Gournay : Tu as des noms de gens qui sont prêts à intervenir ?

Myriam Baron : Oui.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Et le 12 septembre c'était dans le conseil.

Graciela Villanueva : Le 12 septembre.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Entre le 12 septembre et aujourd'hui, personne et je dis bien personne n'est venu nous voir en disant ça m'intéresse. Quand on a parlé du poste TICE et multimédia, ça effectivement, tout le monde a dit ça pourrait être affecté chez nous etc. Sur la formation, on a donné l'information, on a dit voilà, il y a ce projet-là, cette opportunité-là, on voudrait y réfléchir, êtes-vous d'accord ? Vous nous avez dit oui mais pas une personne est venue travailler, pas une

Lucie Gournay : Non, non, franchement moi personnellement je ne pense pas, il faudrait que je demande mais on n'avait pas du tout pensé que c'était aussi urgent et que ça allait passer, ça, il faut être bien clair et deuxièmement, sinon on aurait interrogé nos collègues dans les départements si ça avait été comme ça et deuxièmement, alors moi personnellement non ça ne m'intéresse pas, mon avis personnel on s'en fiche en réalité. Si on veut avoir une démarche collective, il faut que nous on ait le temps d'aller demander aux gens dans les départements et on n'avait pas compris ça, on n'avait pas compris qu'il y avait un appel à intention.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Oui, je reprends mes notes aussi

Graciela Villanueva : J'avais pris les notes, je n'avais pas compris qu'il fallait constituer une équipe pédagogique, réfléchir à une maquette pour 1 mois plus tard, je n'ai pas compris ça. Honnêtement, j'ai du mal comprendre mais....

Anne-Lise Humain-Lamoure : On a présenté le DEUST dans le point 4 d'information sur les DU et CU en disant qu'il y a un calendrier extrêmement serré que logiquement il faudrait que, pour le 15 novembre, on ait renvoyé les dossiers. On n'a même pas eu encore le temps d'envoyer les dossiers formation car effectivement, il y a beaucoup de choses à faire. On vous a dit que le calendrier serait extrêmement serré, déjà en termes institutionnel mais qu'en plus c'est un calendrier tardif pour la commercialisation. Le DEUST fait partie de ce type de formation d'ailleurs ça ne fait absolument pas partie de l'accréditation et sera examiné avec d'autres voilà on en est là. Si, on a dit que le calendrier serait serré. Si on vous l'a dit.

Graciela Villanueva : Mais on n'a pas compris qu'il fallait constituer une équipe pédagogique pour travailler sur la maquette peut être personne ne serait intéressé mais je ne sais pas mais on n'a pas posé la question aux collègues. Je n'ai pas noté ça, je note tout

Yolaine Parisot : On n'a pas été sollicité comme pour la CPGE, les projets de l'an dernier.

Graciela Villanueva : On n'a pas fait de réunion.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Tu sais, justement pour la CPGE, on a eu tellement de volontaires pour bosser que tu vois, voilà, il y a ça aussi. Alors, on a abandonné, il n'y a pas de souci. Mais voilà, si vous voulez, on ne fait plus rien aussi. On fait des choses, voilà, vous trouvez qu'on n'a pas assez associé suffisamment de gens alors qu'il faut avancer très très vite. De l'autre quand on associe et qu'on demande on a un mal fou à réunir les gens à trouver des dates, on fait des doodle, les gens ne répondent même pas au doodle, c'est vraiment compliqué dans ce cas-là, on ne fait plus rien du tout, ce n'est pas un problème on s'en portera mieux voilà je le dis honnêtement, là franchement, oui je réponds vertement et vivement parce que je trouve quand même il y a une dimension un peu raide dans vos questionnements. Au tout début c'était des questionnements, mais là ce n'est plus le cas.

Graciela Villanueva : Anne-Lise, on est des représentants des départements, on est une liste et on représente des départements. On a peut-être mal compris, ne vois pas un procès d'intention. Je n'ai pas compris qu'il fallait faire un groupe qui se réunissait pour faire une maquette avant demain et d'autre part, les formations générales sont adossées aux départements toujours.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Je rappelle ce qu'on demande ici c'est un vote d'étape. Ce n'est pas le vote final d'une formation.

Graciela Villanueva : Je veux terminer mon raisonnement. Si toi, tout d'un coup, on te proposerait quelque chose qui serait flottant, hors composante, qui dépendrait de la Présidence, tu dirais non pas du tout, c'est normal.

Anne-Lise Humain-Lamoure : C'est exactement ma réaction sur les EUR.

Graciela Villanueva : Et donc là c'est normal que nous, qui représentons les départements comme directeurs de département ou représentants élus, c'est normal qu'on pose ce type de questions. Ne te fâche pas.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Tout à fait, j'ai répondu plusieurs fois et on a répondu plusieurs fois. Si le DEUST s'appelait traduction en anglais rattaché à l'UFR fait sans collaboration ni avec LEA ni avec LLCER et ben oui, ce serait choquant. Là, on vous explique en gros, qu'on essaie de profiter d'une opportunité pour faire pour essayer de faire mieux et accessoirement lucratif, ce qui a toujours été porté par l'UFR, semestre de consolidation, semestre de remédiation, année de remédiation et ainsi de suite. Tous les dispositifs de ce type, les renforcements et Parcoursup, vous trouvez normal que ce soit porté par l'UFR. Encore une fois, ce n'est pas d'une discipline représentée par les départements c'est vraiment conçu comme une formation, d'ailleurs tremplin, le dispositif lui-même voulu par le ministère c'est ça, c'est un dispositif de réorientation pour des étudiants qui ne sont pas a priori ou a posteriori capables de suivre dans nos formations. Et, par ailleurs, c'est un vote d'étape, ce n'est absolument pas un vote final. Il n'est pas ficelé si quelqu'un y trouve de l'intérêt, aujourd'hui ou demain matin, qu'il se signale. « Welcome », je l'ai déjà dit. Et honnêtement, pas une seule minute, on a pensé spolier un département ou plusieurs départements.

Yolaine Parisot : C'est simplement, qu'on essaie de comprendre pourquoi là on ne fonctionne pas de la même façon qu'habituellement, voilà c'est tout. Aucun département se sent dépossédé de quoi que ce soit mais c'est juste des éclaircissements sur pourquoi on fonctionne différemment.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Je ne vois pas en quoi vraiment par rapport au type de formation, on a fait différemment que d'habitude. On vous en a parlé en conseil aussitôt qu'on a pu. Le dispositif est proposé fin juillet, on vous en parle le 12 septembre. On vous

demande « est ce qu'on avance, est ce qu'on n'avance pas ? », on vous propose un vote d'étape qui n'est pas le vote final, c'est totalement transparent, c'est présenté à tout le monde, il n'y a rien de caché et encore une fois le semestre de consolidation quels sont les départements représentés ici qui ont participé au semestre de consolidation ? Je pose la question.

Alors, je pose la question tout de suite, voulez-vous un vote séparé ou voulez-vous un vote avec ce qui va suivre ou voulez-vous voir d'abord ce qui va suivre ou voter un par un ?

Graciela Villanueva : Qu'est ce qui va suivre ?

Anne-Lise Humain-Lamoure : C'est les licences santé.

Yolaine Parisot, Graciela Villanueva : Je ne sais pas, un vote séparé ?

Anne-Lise Humain-Lamoure : Je présente et vous déciderez après. C'est oui ou c'est non, si c'est non, j'annonce à Josette ce soir qu'on ne présente pas lundi en CFVU, si c'est oui on peut au moins présenter le projet en CFVU. C'est un vote de principe, un vote d'étape c'est « stop ou encore » ce qu'on vous demande. C'est tout. Et le « encore », tout le monde est bienvenu dans le « encore ».

Yolaine Parisot : C'est juste une question puisqu'on est revenu sur le 12 septembre, sur les projets. Dans les projets, ça n'a rien à voir avec les formations mais il y avait aussi la possible intégration du Delcife, là il y aura bien une réflexion

Anne-Lise Humain-Lamoure : Pour l'instant, je sais que la Présidence y réfléchit, je n'ai aucune proposition.

Yolaine Parisot : C'est la présidence.

Anne-Lise Humain-Lamoure : Manifestement, ça irait plutôt dans le sens de ce qu'on souhaitait en début d'année, mais attention, ce qui a été avancé le 12 septembre c'est sur des calendriers différents, c'est quand même sur l'année et ce n'est pas tout sur le 1^{er} semestre. On ne va pas y arriver. Par ailleurs, moi j'ai plaidé dans le sens qu'on a discuté on ne l'a pas formellement voté, mais on ne va pas voter sur tous les bouts de phrases. Mais quand je demande l'avis au conseil en disant « est ce que vous pensez que je peux négocier ça ? ». Je vous demande votre avis et à partir du moment où personne ne me répond je considère, oui, que c'est ce que je dois défendre. Je vous pose régulièrement la question, « avez-vous encore des questions », « voulez-vous qu'on vote », à chaque fois, j'ai un gros silence, qu'est-ce que je fais-moi ? je veux bien que vous accumuliez les reproches mais comprenez qu'en face c'est compliqué, vraiment c'est compliqué, au conseil A reproches A, au conseil B reproches B et non A. Vraiment, là, ça commence à être compliqué.

----- fin du verbatim intégral -----

Présentation du projet des « Licences santé »

Le diaporama, présenté au mois de septembre et complété par les informations de la dernière réunion au niveau Université, est présenté. Une autre réunion à but pédagogique sera organisée, quand tous les intervenants auront rempli le doodle. La réforme des études de santé est liée à trois dysfonctionnements majeurs : 25% des médecins intégralement formés - c'est-à-dire jusqu'au doctorat - n'exercent pas en médecine ; sur 1 000 étudiants inscrits en PACES les 2/3 échouent ; le recrutement par concours de type « bachotage » quasi uniquement axé sur des domaines scientifiques ont pour conséquence de former certains médecins qu'on ne peut pas tous mettre en contact des patients. Les objectifs de cette réforme est de former des professionnels de santé et pour la santé, de diversifier les profils des étudiants, de faire rentrer les études de santé dans le système LMD. L'intérêt pour l'UFR LLSH est de diversifier le recrutement des étudiants même si il y a un risque qu'ils reviennent vers la filière santé.

Roberto Poma demande à Anne-Lise Humain-Lamoure si elle connaît les chiffres ou le pourcentage des étudiants qui échouent la première année de médecine et qui vont étudier dans un autre pays francophone.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'elle n'a pas les chiffres mais qu'ils ne partent pas que vers les pays francophones.

L'objectif est aussi d'alimenter des parcours de master qui existent déjà et qui sont proches de la santé comme en philosophie (« Humanités médicales ») et en géographie (« Territoires, villes et santé »), d'améliorer l'image des LLSH auprès des familles avec une réelle voie d'accès à médecine. Le recrutement des étudiants se fera à certaines conditions et sur des places réservées sur quota. Le calendrier est contraint mais il y a des postes et des moyens dans des domaines d'enseignement et de recherche en philosophie et en géographie dans des formations existantes. Il y aura 2 voies d'accès : en L1 santé avec 15

ects de nos disciplines intégrées dans le tronc et en L1 majeure disciplinaire option santé. A la fin de la L1, les étudiants ayant obtenu 60 ects pourront intégrer la L1 santé, et après obtention de 120 ects, la L3 santé.

Des postes seront attribués par le Ministère, s'il y a création d'heures et de capacités d'accueil. Il est précisé que les parcours devront s'autofinancer et/ou respecter le coût constant imposé lors de la NOF. La proposition faite est que le module santé remplace les enseignements du parcours SIC pour 12 ects sur 2 semestres dans les maquettes. Le module est en distanciel.

Le diaporama, disponible sur la plateforme du Conseil, est commenté sur les différentes possibilités de parcours et d'accès qui restent pour l'instant à l'état d'hypothèses. Cependant, une difficulté est apparue : il est impossible à cette date d'obtenir dans le cadre de l'accréditation une mention « Humanités ».

Graciela Villanueva demande s'il y aura de l'anglais

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que les étudiants de médecine auront des cours en anglais médical, du projet pro en L1.

Yolaine Parisot demande la mention qui sera délivrée pour la DL puisqu'il n'y a pas la mention « Humanités »

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il y aura autant de mentions que de départements partant. Le département d'anglais a signalé qu'il ne souhaitait pas participer au projet.

Un vote séparé est demandé par Yolaine Parisot pour le DEUST et les licences santé dans l'ordre de présentation.

La poursuite de la construction du projet de DEUST, dont une présentation en CFVU, est mise au vote.

Avant le vote, Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'il n'y a pas de maquette, il n'y a pas de vote formel et définitif de cette formation

Graciela Villanueva demande si l'équipe peut être formée par plusieurs personnes.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que quiconque est intéressé par cette formation peut se faire connaître.

La poursuite de la construction du projet de DEUST, dont une présentation en CFVU, est votée à l'unanimité.

Yolaine Parisot demande que la discussion sur le DEUST soit notée au procès-verbal.

La structure des licences « santé » et la publication sur Parcoursup de parcours types santé en Géographie, Philosophie, Lettres, et le principe de continuer la construction ainsi qu'une DL médecine-humanité, sont mis au vote.

La proposition ci-dessus est votée à l'unanimité.

6. Vote du paramétrage Parcoursup

Le Service offre de formation (SPOF) a adressé les documents 2020 de paramétrage de la plateforme Parcoursup. Il faut renseigner un document sur les capacités d'accueil avec quelques nouveautés : un document concernant les attendus, les caractéristiques de nos formations et les descriptifs des différents dispositifs pour la réussite (les « oui si ») avec un retour pour le 6 novembre au plus tard. Tous les documents ont été renvoyés avec la mention « sous réserve du vote du conseil ».

Concernant les paramétrages des capacités d'accueil, ils seront présentés en CFVU et feront ensuite l'objet d'échanges dans le cadre d'un dialogue de gestion avec le Rectorat.

Les mêmes chiffres que l'année précédente ont été reportés mais il est demandé d'indiquer le nombre de places pour les adultes en reprise d'études, dans le cadre d'un nouveau module ParcoursPLUS. Les effectifs rajoutés (redoublants, néo-entrants, adultes en reprise d'études, candidats « études en France ») augmentent automatiquement les capacités d'accueil de départ. Dans le tableau renvoyé, le choix a été fait de déduire ces effectifs des capacités d'accueil habituelles.

Le second document à renseigner concerne le descriptif de nos formations avec la possibilité d'ajouter un questionnaire. Cette option n'a pas été choisie au vu de la charge de travail actuelle.

Les informations ont été reconduites à l'identique en actualisant le nom des parcours qui étaient mentionnés comme le « parcours SIC » qui devient le « parcours communication », par exemple.

Les pièces demandées restent les mêmes (bulletins de Première et de Terminale, résultats anticipés du baccalauréat ou résultats finaux, en cas de réorientation, les résultats obtenus dans le supérieur, le projet de formation et/ou professionnel - en dernier lieu le CV, notamment en cas de reprise d'étude - pour les étudiants étrangers, les notes obtenues au diplôme équivalent bac et certification du niveau de langue en français).

Quant aux dispositifs de réussite, une description générale a été faite afin de pouvoir échanger sur la reconduction ou la modification des dispositifs. En janvier, des indications plus précises seront demandées sur le type d'aménagements proposés.

En commission pédagogie, des propositions seront discutées et transmises au Conseil sur l'organisation des cours de renforcement : calendrier, modules... Les cours de renforcements pourraient débuter un peu plus tard dans le semestre et se poursuivraient sur le second semestre pour ne pas surcharger les étudiants déjà en difficulté avec des cours supplémentaires mais pour les répartir sur toute l'année, par exemple. Pour statuer sur cette question, il est nécessaire de prendre du recul en analysant les résultats des « oui si 1 » et « oui si 2 » de l'an dernier, et ceux de cette année.

Elisabeth Rothmund demande si la LO en allemand apparaît bien sur Parcoursup.

Jean-Marc Leblanc répond qu'elle devrait apparaître dans le descriptif. Il va se renseigner.

Des étudiants d'autres composantes se sont montrés intéressés par cette formation mais à un niveau de langue supérieur. Il faut y réfléchir de nouveau. Il est impossible d'afficher la formation LLCER Allemand grand débutant sauf dans le descriptif. Il faut faire connaître cette formation par la commercialisation.

Le vote du paramétrage Parcoursup est mis au vote.

Le paramétrage Parcoursup est voté à l'unanimité.

7. Information sur l'avancement du groupe de travail « Licence »

Comme évoqué lors du précédent conseil, des groupes de travail ont été mis en place (« GT licence ») portant sur les questions de compensation, le contrat de réussite en licence, les blocs de compétences et compétences transversales liés à l'arrêté licence du 30 juillet 2018. Le premier concernait les blocs de compétences et les compétences transversales. Les avancées sont peu significatives (les options T vont devenir des options d'ouverture), cependant il sera demandé à court ou moyen terme de décliner les formations en compétences ou en blocs de compétences (des connaissances et compétences disciplinaires, des compétences linguistiques, des compétences transversales, des compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles ...). Les intitulés d'UE et d'ECUE seront à expliciter de manière à les faire correspondre avec des connaissances et des savoir-faire pour les fiches RNCP. Cela sera l'objet d'une prochaine commission de pédagogie.

L'article 5 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 instaure la mise en place d'un contrat pédagogique pour la réussite de tous les étudiants de licence. En septembre, le modèle de contrat que la DEVE proposait a été présenté en Conseil. Tous les étudiants de L1 auraient dû le signer. Mais pour commencer, seuls les étudiants en « oui si » ont été concernés (450 étudiants). Pour la rentrée 2020, il est prévu la mise en place d'un outil qui permette de mettre en œuvre ce contrat pédagogique de façon dématérialisée. Cet outil, nommé « ConPere », développé par l'AMUE, est en cours de test. La présentation de l'outil est faite à titre d'information car sa mise en place nécessite une consultation des collègues de la structure administrative. Il sera nécessaire de mesurer la charge de travail, les avantages et inconvénients de ce dispositif.

Les derniers GT vont se réunir pour travailler sur la compensation. Pour préparer la réflexion sur les MCC, deux commissions pédagogie sont prévues. La première est prévue le jeudi 21 novembre 2019, à 14h00, en salle I3-106. L'ordre de jour en sera le suivant :

- Communication de l'offre de formation
- Réflexions sur les options Faculté pour le semestre 2 et pour l'offre 2020-2024

- Réflexions sur les compétences

La deuxième réunion de la commission pédagogie est programmée le jeudi 12 décembre à 14h30 : ordre du jour à prévoir en fonction des GT.

Information sur la prochaine campagne de réorientation :

Ouverture de E-candidat le 28 novembre 2019 et fermeture le mardi 14 janvier 2020. Des dispositifs de réorientation sont proposés pour tous les étudiants inscrits en 1ère année de licence, DUT et en PACES à l'UPEC, et également aux étudiants extérieurs (autres universités, CPGE, STS, écoles...)

La NOF est en cours de saisie sur K-sup. Une vérification est à prévoir sur ce qui sera mis en ligne. Jean-Marc Leblanc prendra contact avec les collègues

8. Information sur les élections partielles au conseil de gestion de l'UFR

La DAGJ nous a incités à regrouper les élections dans les différents collèges. Avec accord des organisations étudiantes, les élections auront lieu le jeudi 12 décembre. Cela n'écourte pas le mandat des élus étudiants actuels : les nouveaux élus ne siégeront qu'en mars. Il a été proposé aux étudiants de diffuser deux messages par mail durant la campagne et d'organiser un débat entre listes quand elles seront connues. Les projets d'arrêtés ont été envoyés à la DAGJ. Le comité électoral s'est prononcé le 12 novembre. Le calendrier est le suivant :

- Date butoir de réception des candidatures : lundi 2 décembre à 15h
- Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales : mercredi 4 décembre
- Fin du délai d'enregistrement des procurations : mercredi 11 décembre à 12h

Questions diverses

Léo Simonet présente une motion sur la réforme des retraites et la précarité étudiante. Il est objecté que ces deux sujets ne sont pas liés. Il est proposé de voter la partie concernant la précarité étudiante. Après échanges, aucune motion n'est proposée au vote.